DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :	53
En exercice :	53
Présents :	43

AUBERVILLIERS

N°177

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2026

L'AN deux mille vingt-six, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, KONTE Djieneba, ALEHAUSE Severine, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, FRANCLET Karine, HADJI-GAVRIL Michel, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GODIN Guillaume.

Représentés par :

Monsieur Bastien LACHAUD	Monsieur Guillaume LESCAUT
Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES	Madame Véronique MOUANGUE
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU	Monsieur Zeid FAZAZI
Monsieur Louis PRESSET	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Maximilien MESNARD	Madame Laura CAZALOT-DUQUESNE
Monsieur Lucas GOLON	Madame Carolina FAYE
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCLET
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Ayoub BENDAHMANE
Madame Ling LENZI	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Secrétaire de séance : Sadio SISSOKO

Séance du Conseil Municipal du 09/07/26 **N°177**

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires Juridiques/Service des Assemblées

OBJET : Vœu proposé par le groupe Reconnecter Aubervilliers intitulé "Pour la paix au Mali et la solidarité avec les populations civiles"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Djieneba KONTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant le vœu proposé par le groupe Reconnecter Aubervilliers ;

Considérant son contenu ;

« Depuis plusieurs années, le Mali traverse une crise politique, sécuritaire et humanitaire profonde. Les violences armées qui opposent différents groupes présents sur le territoire continuent de faire de nombreuses victimes civiles, de provoquer des déplacements de populations et d'aggraver les conditions de vie de millions de personnes.

Les récentes attaques menées contre plusieurs villes du pays, notamment Bamako, Kati, Gao, Sévaré et Mopti, témoignent de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'ampleur des défis auxquels le peuple malien est confronté.

Dans ce contexte, ce sont avant tout les populations civiles qui paient le plus lourd tribut. Les familles vivent dans l'insécurité, subissent les conséquences des affrontements et voient leurs conditions de vie se détériorer.

De nombreuses habitantes et habitants de notre commune sont originaires du Mali ou y ont de la famille. Ils vivent avec inquiétude les événements qui touchent leurs proches et demeurent pleinement concernés par l'avenir de leur pays d'origine.

Face à cette situation, le Conseil municipal réaffirme son attachement à la paix, à la protection des populations civiles et au respect du droit international.

En conséquence, le Conseil municipal émet le vœu que :

1. *La Ville d'Aubervilliers exprime sa solidarité avec le peuple malien, ses victimes civiles, et les habitantes et habitants de la commune originaire du Mali ou ayant de la famille sur place ;*

2. *Toutes les violences commises contre les populations civiles soient fermement condamnées, quels qu'en soient les auteurs ;*

3. *Le gouvernement français soit appelé à soutenir les efforts de médiation et de protection des civils portés par les Nations Unies et la CEDEAO, plutôt que des logiques d'ingérence militaire ou de compétition d'influence avec d'autres puissances ;*

4. *La France cesse tout soutien, direct ou indirect, à des dispositifs sécuritaires qui échappent au contrôle démocratique, et soutienne au contraire la société civile malienne, la liberté de la presse et la libération des figures politiques détenues ;*

5. *Les demandes d'asile et de protection des personnes fuyant les zones de conflit au Mali soient traitées avec humanité et diligence par les autorités françaises ;*

6. *La commune apporte, dans la mesure de ses compétences, un soutien aux associations de solidarité internationale et à la diaspora malienne locale qui œuvrent pour l'aide humanitaire et le maintien du lien avec les familles restées au pays.» ;*

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 4 se sont abstenus(Karine FRANCLET, Pierre SACK, Michel HADJI-GAVRIL, Ling LENZI) , 1 ne prend pas part au vote (Marc GUERRIEN)

DELIBERE :

APPROUVE le vœu proposé par le groupe Reconnecter Aubervilliers.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 16/07/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260709-lmc146121-DE-1-1
Publiée le : 16/07/26
Certifiée exécutoire : 16/07/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI

Hôtel de Ville d'Aubervilliers
2, rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers Cedex
www.aubervilliers.fr